

Numéro
et sujet de la résolution

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Coaticook, le 11 mai 2015

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Coaticook, tenue le 11 mai 2015 à 19 h30 à la salle publique du conseil au 150, rue Child, Coaticook.

Sont présents :

Monsieur Luc Marcoux, conseiller au poste numéro 1
Madame Sylviane Ferland, conseillère au poste numéro 2
Madame Guylaine Blouin, conseillère au poste numéro 3
Monsieur Raynald Drolet, conseiller au poste numéro 4
Monsieur Simon Madore, conseiller au poste numéro 5
Monsieur François Lévesque, conseiller au poste numéro 6

Formant un quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Lamoureux

Sont aussi présents :

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général, monsieur Benoit Marquis, trésorier, madame Geneviève Dupras, greffière

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2015 et des assemblées extraordinaires des 23 et 29 avril 2015

3.0 DÉLÉGATION

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 Luc Marcoux
5.2 Sylviane Ferland
5.3 Guylaine Blouin
5.4 Raynald Drolet
5.5 Simon Madore
5.6 François Lévesque

6.0 FINANCES

- 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'avril 2015
- 6.2 Dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur indépendant pour l'année 2014
- 6.3 Paiement à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. du décompte progressif numéro 9 au montant de 935 556,54\$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement
- 6.4 Demande à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie pour procéder à un emprunt temporaire pour un montant de 2 886 582 \$, le tout conformément avec son règlement d'emprunt numéro 29-174 qui autorise un financement maximal de 2 886 582 \$
- 6.5 Demande à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie pour procéder à un emprunt temporaire pour un montant de 1 062 299 \$, le tout en conformité avec son règlement d'emprunt numéro 29-179 qui autorise un financement maximal de 1 062 299 \$
- 6.6 Autorisation au trésorier à procéder à un transfert budgétaire de 3 000 \$ plus les taxes applicables pour retenir les services de Experts-Conseil inc., groupe d'ingénierie, pour la rédaction d'un devis de performance pour l'achat de transformateurs sur poteaux
- 6.7 Résolution attestant que les contributions distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau local

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois d'avril 2015
- 7.2 Recommandation et avis de conformité relativement à la demande de monsieur François Boivin auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et le lotissement d'un terrain de 46 762.4 mètres carrés appartenant à la Ferme Juar inc.
- 7.3 Demande de modification de la servitude d'égout en faveur de la Ville par madame Louise Benoit portant le numéro 74 064 et autorisation de signature

8.0 COMMUNICATIONS

9.0 CULTURE

- 9.1 Octroi d'une aide financière 22 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture

10.0 LOISIRS

- 10.1 Octroi d'une aide financière de 5 750 \$ à l'Association de Soccer-Football Coaticook-Compton, de 500 \$ aux Guides et scouts de la MRC de Coaticook et de 1 000 \$ à l'Association sportive des jeunes handicapées de l'Estrie

- 10.2 Octroi d'une aide financière de 4 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin
- 10.3 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F.-Baldwin
- 10.4 Embauche de madame Marika Lebel à titre de chef-sauveteur pour la période estivale 2015
- 10.5 Embauche des sauveteurs pour la période estivale 2015
- 10.6 Embauche de la coordonnatrice, de la coordonnatrice adjointe, de l'animateur en chef ainsi que des animateurs des Loisirs d'été de la Ville de Coaticook pour la saison estivale 2015
- 10.7 Établissement du montant supplémentaire des inscriptions des enfants aux activités de loisirs des municipalités parties à l'entente inter-municipale de loisirs
- 10.8 Entente entre la Ville de Coaticook et les municipalités de St-Herménégilde et East Hereford concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et de plage avec différentes municipalités environnantes afin de pouvoir offrir à toutes ces populations, des plans d'eau rafraîchissantes, durant la période estivale et autorisation de signature.
- 10.9 Entente entre la Ville de Coaticook et le Parc de la gorge de Coaticook concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et autorisation de signature

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

- 12.1 Collecte des matières recyclables au niveau rural – retrait de la Ville de Coaticook de l'entente intermunicipale avec la MRC de Coaticook
- 12.2 Réquisition au montant de 21 164,94 \$ taxes incluses pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux
- 12.3 Réquisition au montant de 19 643,48 \$ taxes incluses pour le remplacement des clapets de retenue au poste Dionne
- 12.4 Réquisition au montant de 14 885,69 \$ taxes incluses pour le déplacement du réseau Vidéotron sur nos poteaux dans le cadre du règlement numéro 29-179 (2014)
- 12.5 Réquisition au montant de 11 245,21 \$ taxes incluses pour le déplacement du réseau Bell sur nos poteaux dans le cadre du règlement numéro 29-179 (2014)
- 12.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat et l'installation de modules de jeux au parc Couillard soit celle de la compagnie Équipements Récréatifs Jambette inc. au montant de 28 846 \$ taxes en sus
- 12.7 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réhabilitation du barrage Corticelli - remplacement de la vanne de fond, soit celle de la compagnie Cimota inc. au montant de 65 997 \$ taxes en sus
- 12.8 Bail entre la Ville de Coaticook et Kayak du Mont Pinacle enr. pour la location d'embarcations à la plage du lac Lyster et autorisation de signature
- 12.9 Entente avec monsieur Marc Nadon pour la gestion du poste de lavage des embarcations nautiques et autorisation de signature

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.0 COMMUNAUTAIRE

- 14.1 Renouvellement du mandat de Mme Jocelyne Gagnon pour les années 2014, 2015 et 2016 à titre de représentante de la Ville de Coaticook (municipalité mandataire) sur le comité d'admission d'Acti-Bus pour agir à titre « d'officier délégué à l'admission »

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 15.1 Appui – Proposition ministérielle de regroupement des Commissions scolaires en Estrie
- 15.2 Promesse d'achat du lot 3 310 902 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook en faveur de la Ville par 2754-8007 Québec Inc. et autorisation de signature
- 15.3 Promesse d'achat du lot 3 310 866 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook en faveur de la Ville par la Coop funéraire de Coaticook et autorisation de signature
- 15.4 Promesse d'achat du lot 3 310 868 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook en faveur de la Ville par Vrac Nature (2003) et autorisation de signature
- 15.5 Promesse d'achat du lot 5 402 745 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook en faveur de la Ville par le Syndicat de la Copropriété des galeries des cantons et autorisation de signature
- 15.6 Contrat de licence d'utilisation de logiciel "Conseil sans papier" entre ICO Technologies inc. et la Ville de Coaticook et autorisation de signature

16.0 RÉGLEMENTS

- 16.1 Adoption du règlement numéro 6-20 (2015) intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme abrogeant et remplaçant les règlements numéros 6-20-1 (2003), 6-20-1 (2008) et 6-20-1 (2011) »
- 16.2 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement d'emprunt 29-183 (2015) pour l'achat d'une surfaceuse à glace
- 16.3 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement d'emprunt 29-181 (2015) pour le bouclage du réseau d'eau potable de la rue Court
- 16.4 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement d'emprunt 29-182 (2015) pour l'implantation d'un feu de circulation à l'intersection des rues Chesley et Child
- 16.5 Assemblée de consultation publique du règlement numéro 6-A-6 (2015) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 6-A (2002) afin d'y inclure un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central »
- 16.6 Adoption du règlement numéro 6-A-6 (2015) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 6-A (2002) afin d'y inclure un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central »

- 16.7 Avis de motion du règlement 12-5 RM 330 Règlement abrogeant et remplaçant le 12-5 RM330-1 (2014) et autres amendements relatif au stationnement et demande de dispense de lecture
- 16.8 Avis de motion du règlement 12-5 RM 410 (2015) Règlement abrogeant et remplaçant les règlements 12-5 RM410 et 12-5 RM410-1 concernant les animaux et demande de dispense de lecture

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 17.1 Octroi d'une aide financière de 3 000 \$ au club de baseball junior Élite de Coaticook
- 17.2 Réquisition au montant de 18 260,73 \$ taxes incluses pour l'achat de pièces pour le remplacement du transformateur au poste McDuffee
- 17.3 Acceptation de l'offre de services de Moment Factory pour l'animation au centre-ville pour un montant de 180 000 \$ plus les taxes
- 17.4 Affectation du montant de 937 837 \$ conformément à la Politique des règles en matière de gestion de la dette

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-05-32980
Ordre du jour

RÉSOLUTION 15-05-32980

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2015 et des assemblées extraordinaires des 23 et 29 avril 2015

15-05-32981
Procès-verbal

RÉSOLUTION 15-05-32981

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2015 et des assemblées extraordinaires des 23 et 29 avril 2015 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2015 et des assemblées extraordinaires des 23 et 9 avril 2015 tel que rédigés par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 DÉLÉGATION

- Monsieur Henri Gérin :
 1. Monsieur Gérin mentionne son insatisfaction vis-à-vis les rues. Il estime qu'elles sont sales et que c'est long avant qu'elles soient nettoyées.

Monsieur le directeur général lui répond que les employés municipaux sont en train de procéder au nettoyage.

2. Annonces sur les tableaux numériques : qui décide des annonces qui paraît, c'est la responsable des communications, il y avait de l'information sur la marche contre l'austérité.....selon monsieur, la Ville ne devrait pas prendre partit.

Monsieur le maire lui répond qu'il a absolument raison et que cette annonce a été échappée.

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Le nettoyage des rues est en cours;
- Piste cyclable : réparation et nettoyage terminés, vous pouvez y aller, garder l'œil ouvert si vous voyez des choses illicites et n'hésitez pas à communiquer avec la Sûreté du Québec le cas échéant;
- Réservoir Cutting : les travaux continus, des tests sont en cours, mise en opération fin mai début juin;
- Feux de circulation : acquisition de terrains pour l'implantation;
- Travaux sur la rue St-Jean-Baptiste : du pont Drolet à la rue St-Pierre;
- Secteur McAuley : développement domiciliaire en cours;
- Congrès UMQ: à venir - plusieurs demandes y seront formulées

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

1. Luc Marcoux

Bonjour cher citoyens, citoyennes, good evening everyone,

Puisque la plupart de mes comités non pas eu lieu encore ce mois-ci, je n'ai pas beaucoup de point à apporter.

Je vous invite à prendre connaissance de l'horaire pour la cueillette des matières résiduelles qui change à ce temps-ci de l'année.

Merci et bonne soirée à tous !

2. Sylviane Ferland

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Nos organismes culturels qui sont des plus dynamiques et qui usent de leur

génie créatif afin de vous offrir spectacles, ateliers, expositions, rencontres et plus encore.

Coatic'Art - Saison 2015

A) Dès le 16 et 17 mai le Rendez-vous des Arts et de la Créativité revient avec **sa 3e Édition**.

Explication : Il y aura démonstration de sculpture, joaillerie, peinture, photographie et plus. Activité sur toile transparente pour enfants, musiciens chaque jour, un atelier professionnel le samedi sur la technique peinture encaustique et dimanche atelier professionnel sur nouveau produit d'acrylique. Les visiteurs pourront goûter crème glacée et fromage gratuit de la Laiterie de Coaticook, ils pourront aussi voter pour leur coup de coeur durant leur visite. Le tout se déroule à la grange ronde au Parc de la Gorge.

B) 31 mai : les artistes de Coatic'Art participeront à la journée Festive du Musée Beaulne. Les gens pourront se faire photographier gratuitement par un professionnel et même se costumé.

C) À partir du 5 juin : Les artistes ouvriront la petite Maison des artistes sur rue Child non loin du Parc des Lions durant les fins de semaine. Ils offriront des produits artistiques souvenirs de notre région et feront démonstration de leurs talents.

D) En juin : le vendredi soir dans le parc Chartier avec l'Harmonie de Coaticook et possiblement à la vente trottoir comme l'an passé mais nous n'avons pas de date ???

E) En juillet : activité de Plein Air avec les artistes peintres. Lieu à confirmer. Cette activité est réservée aux artistes qui se regroupent pour travailler et créer ensemble entre eux. Le public peut les regarder. L'an passé ils ont fait une activité plein air au Club de golf.

F) Septembre : fin de semaine de la Fête du travail dans les sentiers du Parc de la Gorge avec les artisans.

Expositions permanentes des artistes de Coatic'Art durant l'été :

- Bibliothèque avec Suzanne Pouliot
- Galerie Promutuel sur rue Child avec six artistes différents
- Petite galerie chez Koni tout l'été
- Centre Action Bénévole dans les corridors

Club Photo de Coaticook 6 juin : Il y a aura une exposition photographique par les membres du Club de photo de Coaticook pour la saison estivale au Marché de la Vallée sur rue Child. Maintenant les rencontres ont lieu à la Polyvalente étant donné le succès phénoménal. A surveiller il y en deux activités par mois.

Musée

Il y a 2 nouvelles expositions au mois de mai :

Murmure sylvestre de l'artiste peintre Manon Potvin, du 2 mai au 10 juin
MURMURE SYLVESTRE » L'artiste nous invite à entrer dans son imaginaire peuplé d'arbres, d'eau, de nuages, de lumière. Elle nous donne à voir ces paysages de l'âme, débordante de vie, de sérénité.

Art = Instrument de passage de l'artiste multidisciplinaire Taki E'Bwenze, du 17 mai au 28 juin

Il y aura également la Journée festive le 31 mai de 10 h à 16 h. Il s'agit d'une journée porte ouverte avec plusieurs activités :

- Visite libre des expositions;
- Animations pour les jeunes;
- Démonstration de courtepoinette et de tissage;
- Démonstration d'artistes du groupe Coatic'Art;
- Animation musicale (Harmonie de Coaticook)
- Vente sous la tente (divers articles);
- Pique-nique. En vente : chilis maison, tortillas et fromage de Coaticook, hot dog, crème glacée de Coaticook, jus, liqueur, thé, etc.

Bibliothèque

La journée de grâce a permis le retour de 193,75 \$ de documents perdus; 294,10 \$ d'amendes ont été amnistiés.

L'inventaire qui a été mené rondement n'ayant nécessité que deux jours de fermetures. Résultats : 46 352 documents inventoriés; 163 documents ont été retrouvés.

La rencontre d'auteure avec Suzanne Aubry qui devait avoir lieu le 6 mai a été reportée au jeudi 5 novembre à 19 h

Les prochaines heures du conte auront lieu les samedis 23 mai et 6 juin à 10 h.

Les heures du conte estivales auront lieu chaque semaine à compter du 3 juillet.

Fermeture de la bibliothèque dimanche 17 mai pour permettre le grand ménage du printemps.

Invitation aux enfants de 8 à 12 à s'inscrire au club de lecture TD dont le thème cette année est « Le Jeu! ». Faire de la lecture un jeu sera le but de notre animatrice cet été (voir article du crieur en pièce jointe)

Pavillon des Arts et de la Culture

Les Scèneux du Pavillon. 14,15,16, mai à 20h. Les Scèneux du Pavillon vous présente cette année la pièce Café-Inquitable. Le texte et la mise en scène sont de Stéphane Baillargeon et les comédiens plus drôles que jamais.

Émile Proulx-Cloutier, vendredi 22 mai à 20h. Les chansons d'**Émile Proulx-Cloutier** se vivent comme des contes, des petits films, des vols express au cœur de personnages plus grands que nature (des enfants, des vieux, des femmes, des fous). À travers eux, l'acteur-chanteur-raconteur se révèle comme jamais auparavant. Porté par ses mots et le groove de musiciens multi-instrumentistes, on voyage de la tragédie à la franche rigolade, du slam à la berceuse, du chaos des villes au souffle de la mer. Amoureux de la langue, il rêve de mots qui seraient comme des diamants dans la bouche: ça fait mal mais ça brille! Attention: fragile et explosif!

La Clef des chants, samedi 23 mai à 20h. La chorale La Clef des chants vous offre son concert annuel. Ils ont déjà démontré leur talent mais une fois de plus ils viennent vous enchanter par de nombreuses mélodies. **Sous la direction de Guillaume Laroche**, les chanteurs et chanteuses de la chorale présentent des pièces tout en harmonie afin de toucher le cœur de chacun. Venez les entendre et les encourager lors de ce spectacle. **Depuis déjà 25 ans, la Clef des chants se fait entendre.** Le groupe vous interprètera des pièces qui "Rock" tel que Music from Glee, Man in the mirror, un medley des Beatles ainsi qu'une multitude de pièces vivantes. Venez les voir ! Ce sera un concert des plus extraordinaires !

Show de la Mayz, vendredi 29 mai. Un spectacle de variété pour toute la famille. L'invité cette année est l'humoriste Étienne Dano, porte-parole du Regroupement des Maison de Jeunes du Québec (RMJQ). Une partie du spectacle est organisé et réalisé par les jeunes de la Maison de jeunes. L'événement est une activité d'autofinancement réalisé pour aider la Mayz à poursuivre sa mission auprès des jeunes. Une soirée pour rire et se divertir et

porter notre appui à ces magnifiques jeunes. Une soirée pour la famille.
Spectacle bénéfique Rose des Sables avec Émilie Lévesque, samedi 30 mai à 20h. La Rose des sables c'est un rallye dans le désert avec un volet humanitaire venant en aide à différentes causes. Sylvie Arnold et Armande Fontaine seront les deux coéquipières et les dons amassés serviront à la recherche sur le cancer du sein, la croix rouge, les petits déjeuners du Québec et à la Maison Aube Lumière de Sherbrooke. Un spectacle avec Émilie Lévesque sera présenté pour soutenir cette cause. Une soirée remplie de bonheur avec Émilie Bienvenue à tous!

Artiste en résidence

Vendredi dernier avait lieu la rencontre avec l'artiste peintre Viviane Leblanc. Dans la formule de 5 à 7 pour souhaiter la bienvenue à l'artiste et aussi se rencontrer. Elle a déjà à son actif plusieurs œuvres entamées depuis son arrivée.

Nous lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues.

Société histoire Coaticook

Déjeuner causerie mercredi le 13 mai 2015 à 9h

Harmonie

Avec la belle saison reviennent les activités extérieures de l'Harmonie de Coaticook. Nous prévoyons un été bien occupé et sûrement que vous apprécierez en connaître les détails afin de nous accompagner...

Notre première sortie de la saison, ce fera lors de la Journée festive du Musée Beaulne, le 31 mai, à 13h. L'Harmonie y interprètera des airs joyeux et variés, issus du nouveau répertoire 2015 et quelques classiques des années dernières, pour le grand plaisir des spectateurs.

Et puis avec juin viendront les Concerts Desjardins, tous les vendredis soirs, au Parc Chartier, à 19 h. Notre programmation sera la suivante : le 5 juin, l'Harmonie inaugurera l'évènement par les rythmes endiablés du rock and roll et autres musiques qui « brassent ». Le 12 juin, le « Coaticook stage band » de l'Harmonie animera avec entrain le fameux Concert en blanc. Le 19 juin, en accord avec la thématique qui règnera au centre-ville pour ce week-end, nous vous entraînerons dans l'univers musical country et finalement le 26 juin, vous reconnaîtrez avec plaisir des musiques de film (enfant et adulte) comme Pocahontas, La petite sirène, Mission impossible...et bien d'autres...

En prime, cette année, nous ajouterons **un concert le 3 juillet** car nous recevrons la visite **d'une harmonie de Calgary (Alberta)**, le Rocky Mountain Concert Band. Ce groupe, en tournée au Québec a exprimé le désir de venir jouer à Coaticook et c'est avec plaisir que nous les accueillerons, avec vous !!!

Comme pour les années précédentes, sur le site du Parc Chartier, vous pourrez retrouver d'autres partenaires culturels comme la Bibliothèque et sa boutique des Vieux Bouquins, le Musée Beaulne, la Société d'histoire, la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook et Coatic'Art. Chacun vous proposera l'éventail de leurs activités estivales.

N'oubliez pas que tous les concerts débiteront à 19 h, s'il ne pleut pas... et qu'ils sont gratuits grâce à l'aide financière accordée par la Ville de Coaticook et notre Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie.

Apportez vos chaises et venez fêter l'été avec nous...

3. Guylaine Blouin

Bonsoir à vous chers citoyens et citoyennes....

Pour commencer, j'aimerais juste vous dire qu'avec le beau temps qui commence enfin à se montrer le bout du nez, j'espère que vous profitez de la piste piétonnière et cyclable qui vous est offerte ici, à Coaticook. Elle commence à se refaire une beauté pour que vous puissiez faire de l'activité physique en toute sécurité en plus de pouvoir y admirer les beaux paysages.

Il y a aussi la saison des activités du baseball mineur qui débutera le 18 mai prochain. À nos équipes Atome et Moustiques, les entraîneurs et les parents, je vous souhaite une saison estivale remplie de succès mais aussi de plaisirs. Je vous annonce aussi que comme levée de fond, l'association du Baseball mineur fera une collecte de bouteilles et de cannettes le 27 juin prochain. L'endroit pour cette collecte sera au dépanneur Boni-Soir au 25 rue St-Jacques Nord. En leur nom, je vous dis MERCI d'avance de votre générosité.

Maintenant parlons du sport qui est La Crosse...

La saison pour La Crosse a débuté le 4 mai dernier. Les joutes locales commenceront cette semaine et elles se joueront les mercredis soirs, au centre récréatif Gérard Couillard. Maintenant, voici un bilan des inscriptions pour cette saison 2015... Il y a une équipe qui représentera chacune des catégories suivantes soit...une Novice, une Pee Wee, un Bantam, le Midget et l'Intermédiaire joueront ensemble et il y a aussi l'équipe féminine. Au total, 62 joueurs et joueuses sont inscrits dont 34 en sont à leur première année à Coaticook. Je vous souhaite plein de succès, de plaisirs et d'intensité à jouer à ce sport qui en est à sa deuxième année à Coaticook.

Pour ce qui est du club de soccer Coaticook-Compton, il y a une légère baisse des inscriptions cette année mais, cette baisse suit le même % avec les autres clubs de la région. Pour l'instant, ils en sont à 460 joueurs et joueuses inscrits comparativement à 500 l'an dernier. Par contre, je vous annonce que l'association continue d'accepter les inscriptions tout le mois de mai pour les 4 à 8 ans car ces derniers jouent dans des catégories locales. Donc, il n'est pas trop tard pour inscrire vos enfants à une activité sportive en contactant le club de soccer de Coaticook.

Pour terminer, j'aimerais vous parler de la 2^e édition du demi-marathon de Coaticook. Elle se déroulera le 2 août prochain avec ses parcours de 1 km, de 5 km, de 10 km et de 21,1 km. Les organisateurs de ce demi-marathon sont présentement prêts à recevoir vos inscriptions via le site internet www.demimarathoncoaticook.com. Ils ont de beaux parcours à vous offrir afin de pouvoir vous dépasser personnellement et activement. Pour les intéressés, le 6 juin prochain, vous avez la possibilité de rencontrer un physiothérapeute en clinique sportive pour vous conseiller. Cette clinique se tiendra au centre récréatif Gérard Couillard de 9 heures à midi le 6 juin, une date à mettre à votre agenda. Le coût de l'inscription à cette clinique est de 20 \$ et le tout se fait sur place le jour même. Donc, profitez de ces fructueux conseils qui s'offrent à vous, coureurs et coureuses.

4. Raynald Drolet

AGA Rues Principales.

C'était l'assemblée générale annuelle de Rues Principales il y a deux semaines. Je vais vous livrer ce soir quelques lignes.

- Programme de revitalisation du patrimoine commercial (PRPC)

Budget pour 2014 : - 30 000 \$

PRPC 2014 TOTAL INVESTISSEMENTS 2014 : **224 946 \$**

2 projets - 2 façades

199 946 \$ argent privé
25 000 \$ programme de la Ville

Cumulatif des années

2008 à 2014 TOTAL INVESTISSEMENTS : 12 777 509,16 \$

39 projets - 64 façades

12 117 808,35 \$ argent privé
659 700,81 \$ programme de la Ville

Programme d'aide à l'amélioration de l'offre commerciale (PAAOC)

- Somme d'argent allouée pour 2014 : 10 000 \$

1 projet : Relocalisation de la Boutique Jackie : 3 000 \$ *subvention*

Cumulatif des années TOTAL INVESTISSEMENTS : **1 165 070,28 \$**

2008 à 2014 - 27 projets
1 058 670,21 \$ argent privé
106 400,07 \$ programme de la Ville

Concernant le programme de Bons d'achats 2014 : Dans les statistiques, on sépare les achats par les gens d'affaires de ceux de la politique familiale.

Gens d'affaires

7 240\$ Programme des Lions Nourrir un enfant
44 720\$ Politique Familiale
50 600\$ Gens d'affaires

Mise à part 35% en alimentation, la balance de la tarte est assez bien répartie avec des portions variant de 3 à 11% la moyenne étant à 6.5%.

Politique Familiale

L'alimentation et pharmacie s'accapare respectivement 39 & 24 %.
13% dans les garages et tous les autres secteurs se partagent le 24% restant.

Le BUDGET 2015 sera de 110 800\$, l'organisme RP doit elle aussi vivre avec une coupure de budget de 3% pour l'année en cours.

Je tiens à souhaiter la bienvenue au CA de RP à Marie Thérberge de Clinique Espace Zen élue à cette soirée.

Les travaux de protection des berges ruisseau Pratt seront réalisés par Couillard Construction.

- Les dates du contrat indiquent qu'ils ont entre le 15 juin et le 15 septembre pour effectuer les travaux. Selon M. Côté, ils en ont pour **8 à 10 semaines** de travaux.
- Pendant les travaux, des bruits seront entendus et des vibrations seront ressenties. Il n'y a pas d'entrave à la circulation prévue sauf, peut-être, sur la rue du Manège. La machinerie sera surtout installée sur les terrains privés et ceux de la Ville.

DEMAIN SOIR : 18 h 30 à 19 h 15 : Présentation de la Sûreté du Québec sur le vol à l'étalage : Comment réagir ? Quoi faire ?

19 h 15 à 21 h : Claude Lalonde formation sur le Service à la clientèle (Ciblée touristique)

Reste de la place pour demain. 10\$ par entreprise pour trois personnes. Si plus de trois me téléphoner Julie à Rues Principales pour tarif 849-9677

RENCONTRE DES COMMERÇANTS : FORESTA LUMINA

Il y a quelques semaines, le Parc de la Gorge a invité les commerçants à une soirée d'information sur la suite de Foresta Lumina. Le fonctionnement de la billetterie en ligne, les forfaits, les nouveautés au parcours etc. Les gens semblaient satisfaits du chemin parcouru par le Parc de la Gorge afin d'améliorer l'expérience des visiteurs.

Je répète le message que j'ai déjà exprimé à quelques reprises : Commerçants, soyez prêts, pensez à avoir du personnel supplémentaire, et surtout, peut-être à ajuster vos heures d'ouvertures. N'oubliez pas que FL est sera ouvert 7 jours pendant plusieurs semaines, et que l'an dernier, c'était plein à tous les soirs. Les touristes vont affluer, en particulier en soirée, même si c'est un dimanche, lundi, mardi, ou mercredi!

SAMEDI 2 MAI, JOURNÉE DE RÉFLEXION

Sous la thématique «J'ai des idées... 1, 2, 3 Go!», la SADC avait invité la population à un grand forum citoyen. C'était un brassage d'idées collectif. Il y avait des gens de tous les milieux.

Plusieurs thèmes ont été abordés : Service de proximité, tourisme, environnement, habitation, loisirs, le développement économique et j'en passe.

Alors on avait les purs et les impurs... Les impurs étant les gens déjà passablement impliqués dans le milieu et qui souvent militent en faveur d'une cause et les purs, simple citoyen, pas teinté autrement que par leurs besoins personnels.

La plupart des membres du conseil y était donc des impurs. On remercie la population, les purs, qui ont sacrifié le premier beau samedi de printemps.

Les travaux dans notre nouveau **développement McAuley** ont débuté la semaine dernière... Si vous allez jeter un œil dans le coin, vous pouvez déjà avoir une bonne idée de l'ensemble de ce nouveau développement. La rue McAuley est prolongée et également, la nouvelle rue avec accès à la rue Ste-Anne a pris forme.

5. Simon Madore

Samedi était le match d'ouverture du Rocket big bill tout une cérémonie d'ouverture. Bravo pour l'organisation et une grosse saison attend nos jeunes. Pour l'instant ces 4 défaites mais le meilleur reste à venir.

Game du Capitale de Québec ce samedi soir à 18 h 30 .Tout la journée il y aura des activités reliées à ce club de la ligue Can-Am.

Pour le dossier sécurité publique le camp 9-1-1 arrive à grand pas et il est temps pour vous y inscrire. Alors jeune de 12 à 17 ans envoyer vos noms à Jonathan Garceau au bureau de la MRC.819-849-7083.

Parlant d'inscription il est aussi le temps pour les loisirs d'été pour les 7 ou 8 semaines de l'été. 210\$ pour l'été au complet voilà le deal du siècle.

Dossier Foresta Lumina après avoir connu un succès sans précédent au parc de la gorge voilà que l'on monte la cote du nord pour venir au centre-ville de Coaticook. Aujourd'hui même nous avons eu en primeur une ébauche de ce que votre nouveau centre-ville va avoir l'air à la fin du mois de juillet ou peut-être même avant.

Pour le parc de la gorge procurer vous des billets au www.forestalumina.com ou directement au parc au 819-849-2331. A noté qu'aucun billets ne sera vendu à la porte donc planifier vite votre visite de nuit.

Fête de la pêche a lieu cette année le 6 juin 2015, ceci est un samedi et l'entrée est totalement gratuite pour tous les citoyens de la MRC. Des lignes à pêches et des permis de pêche seront offert au 200 premiers jeunes qui franchirons les tourniquets à Baldwin pour info encore une fois appeler à la gorge au 819-849-2331.

Merci soyez prudent avec les bicyclettes, les scooters et surtout les piétons...

6. François Lévesque

Un plus pour le Patrimoine de Coaticook.

Victor Bouchard, élève à l'école secondaire la Frontalière de Coaticook s'est démarqué avec sa photographie de la GRANGE PATRIMONIALE DE LA FERME DU PLATEAU, parmi les 653 photographies soumises au Québec, dans le cadre de la 16e édition du CONCOURS INTERNATIONAL « *l'expérience du patrimoine* » avec sa photo M. Bouchard est le seul estrien à se hisser parmi les 10 Lauréats québécois.

Dans le Coaticook rural, le dégel se passe généralement bien malgré un hiver froid et ou on est passé presque à l'été en une semaine.

Le temps des travaux agricoles est commencé **SOYONS PRUDENT sur LES ROUTES avec l'arrivée des machineries agricoles.**

Au Parc Harold Baldwin

La saison de la pêche est commencée. Cette année au petit lac Baldwin, il y a un nouvel horaire pour la pêche. OUVERT les lundis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches

Fermé les mardis et mercredis

Merci et bonne saison

6.0 FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'avril 2015

15-05-32982
Comptes du mois

RÉSOLUTION 15-05-32982

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'avril au montant total de 3 098 448,25 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'avril comme suit :

- fonds d'administration : 1 851 413,71 \$
- fonds d'immobilisation : 1 247 034,54 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6.2 Dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur indépendant pour l'année 2014
- 6.3 Paiement à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. du décompte progressif numéro 9 au montant de 935 556,54\$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

15-05-32983

Paiement du décompte progressif numéro 9 pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

RÉSOLUTION 15-05-32983

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 9 par la compagnie Germain Lapalme et fils inc. pour les travaux du nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement exécutés jusqu'au 20 avril 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima +, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 9 au montant de 935 556,54 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6.4 Demande à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie pour procéder à un emprunt temporaire pour un montant de 2 886 582 \$, le tout conformément avec son règlement d'emprunt numéro 29-174 qui autorise un financement maximal de 2 886 582 \$

15-05-32984

Demande pour procéder à un emprunt temporaire

RÉSOLUTION 15-05-32984

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté le 8 juillet 2013 le règlement d'emprunt numéro 29-174 pour la pour la construction du développement domiciliaire McAuley-Lemay-Vincent au montant 2 886 582 \$;

CONSIDÉRANT que ce règlement d'emprunt a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 23 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit de supporter ses dépenses via ses liquidités en attendant d'aller en financement permanent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook peut obtenir du financement temporaire via une marge de crédit avec toute institution financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas entamé sa capacité d'emprunt sur ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De demander un emprunt temporaire sous forme de marge de crédit à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie pour un montant de 2 886 582 \$, le tout en conformité avec son règlement 29-174 qui autorise un financement maximal de 2 886 582 \$; et;
- D'autoriser le trésorier et le maire à signer tous les documents permettant de rendre effective ladite résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Demande à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie pour procéder à un emprunt temporaire pour un montant de 1 062 299 \$, le tout en conformité avec son règlement d'emprunt numéro 29-179 qui autorise un financement maximal de 1 062 299 \$

15-05-32985
Demande pour procéder
à un emprunt
temporaire

RÉSOLUTION 15-05-32985

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté le 18 décembre 2014 le règlement d'emprunt numéro 29-179 pour la reconstruction des murs du ruisseau Pratt entre la rue Wellington et la rue Child au montant 1 062 299 \$;

CONSIDÉRANT que ce règlement d'emprunt a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit de supporter ses dépenses via ses liquidités en attendant d'aller en financement permanent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook peut obtenir du financement temporaire via une marge de crédit avec toute institution financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas entamé sa capacité d'emprunt sur ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De demander un emprunt temporaire sous forme de marge de crédit à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie pour un montant de 1 062 299 \$, le tout en conformité avec son règlement 29-179 qui autorise un financement maximal de 1 062 299 \$; et;
- D'autoriser le trésorier et le maire à signer tous les documents permettant de rendre effective ladite résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Autorisation au trésorier à procéder à un transfert budgétaire de 3 000 \$ plus les taxes applicables pour retenir les services de Experts-Conseil inc., groupe d'ingénierie, pour la rédaction d'un devis de performance pour l'achat de transformateurs sur poteaux

15-05-32986
Autorisation au trésorier
à procéder à un
transfert budgétaire

RÉSOLUTION 15-05-32986

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook prévoit procéder à l'achat de transformateur sur poteaux dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT que pour se faire, la Ville de Coaticook entend mandater Experts-Conseil inc. groupe d'ingénierie pour la rédaction d'un devis de performance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un transfert budgétaire pour procéder au paiement de la dépense et qu'en vertu du règlement 24-1-15 (2013), la Ville doit adopter une résolution afin d'autoriser le trésorier à procéder au transfert budgétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le trésorier à procéder à un transfert budgétaire de 3 000 \$ plus les taxes applicables pour retenir les services de Experts-Conseil inc., groupe d'ingénierie, pour la rédaction d'un devis de performance pour l'achat de transformateurs sur poteaux et d'affecter cette dépense au poste budgétaire numéro 02-830-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Résolution attestant que les contributions distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau local

15-05-32987
Résolution attestant que
les contributions
distribuées pour
l'entretien courant et
préventif des routes
locales ont été utilisées

RÉSOLUTION 15-05-32987

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 284 557 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ses routes;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville de Coaticook sur les routes décrites au décret publié dans la Gazette officielle du 15 avril 1994;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un autre rapport spécial de vérification externe dûment complété;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois d'avril 2015

Le conseiller, M. Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'avril 2015 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, M. Jean Chartier.

7.2 Recommandation et avis de conformité relativement à la demande de monsieur François Boivin auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et le lotissement d'un terrain de 46 762,4 mètres carrés appartenant à la Ferme Juar inc.

15-05-32988
Recommandation et
avis de conformité

RÉSOLUTION 15-05-32988

CONSIDÉRANT que l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la municipalité qui reçoit d'une personne une demande, afin de poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis, doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) une recommandation et un avis de conformité aux règlements municipaux de la demande;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et au règlement de zonage 6-1 (2002) zone A-930;

CONSIDÉRANT que le projet ne génère pas de contraintes à l'environnement;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et les exploitations agricoles environnantes ne seront pas affectées par ce projet;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre à Monsieur François Boivin d'acquérir le lot 2 936 144 du cadastre du Québec contigu à sa propriété (lot 2 935 630) afin de d'augmenter sa superficie actuelle en grande culture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de recommander la demande de Monsieur François Boivin auprès de la C.P.T.A.Q. pour permettre l'aliénation et le lotissement d'un terrain de 46 762,4 mètres carrés pour usage agricole soit la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Demande de modification de la servitude d'égout en faveur de la Ville par madame Louise Benoit portant le numéro 74 064 et autorisation de signature

15-05-32989
Demande de
modification de la
servitude d'égout

RÉSOLUTION 15-05-32989

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook détient une servitude d'égout est détenue conformément à l'acte public au bureau de la publicité des droit sous le numéro 74 064;

CONSIDÉRANT que madame Louise Benoit désire modifier cette servitude pour une servitude permettant la construction d'une corniche en surplomb sur la servitude;

CONSIDÉRANT que madame Louise Benoit s'engage à assumer entièrement les honoraires reliés à la transaction pour la présente servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De consentir à modifier la servitude d'égout, laquelle est détenue conformément à l'acte publié au bureau de la publicité des droit sous le numéro 74 064 permettant la construction d'une corniche en surplomb sur la servitude; ET
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 COMMUNICATIONS

9.0 CULTURE

9.1 Octroi d'une aide financière 22 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture

15-05-32990
Aide financière

RÉSOLUTION 15-05-32990

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière 22 478 à la Bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 LOISIRS

10.1 Octroi d'une aide financière de 5 750 \$ à l'Association de Soccer-Football Coaticook-Compton, de 500 \$ aux Guides et scouts de la MRC de Coaticook et de 1 000 \$ à l'Association sportive des jeunes handicapées de l'Estrie

15-05-32991
Aide financière

RÉSOLUTION 15-05-32991

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association de Soccer-Football Coaticook-Compton, les Guides et scouts de la MRC de Coaticook et l'Association sportive des jeunes

handicapées de l'Estrie ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 750 \$ à l'Association de Soccer-Football Coaticook-Compton, de 500 \$ aux Guides et scouts de la MRC de Coaticook et de 1 000 \$ à l'Association sportive des jeunes handicapées de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Octroi d'une aide financière de 4 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin

15-05-32992
Aide financière

RÉSOLUTION 15-05-32992

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 4 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F.-Baldwin

15-05-32993
Aide financière

RÉSOLUTION 15-05-32993

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et sports;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Harold F.-Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F.-Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Embauche de madame Marika Lebel à titre de chef-sauveteur pour la période estivale 2015

15-05-32994
Embauche de la chef-
sauveteur

RÉSOLUTION 15-05-32994

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit employer des sauveteurs pour les piscines et le lac Lyster;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire embaucher madame Marika Lebel à titre de chef sauveteur pour la période estivale 2015;

CONSIDÉRANT que cette dernière participera à l'embauche desdits sauveteurs avec le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts et verra à la coordination des activités durant la période estivale 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts de procéder à son embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de procéder à l'embauche de madame Marika Lebel à titre de chef sauveteur pour la période estivale 2015 selon les conditions négociées avec le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 Embauche des sauveteurs pour la période estivale 2015

15-05-32995
Embauche des
sauveteurs

RÉSOLUTION 15-05-32995

CONSIDÉRANT que pour la piscine municipale de la Ville de Coaticook, le Parc de la gorge de Coaticook, la plage du lac Lyster ainsi que les villes de St-Herménégilde et East-Hereford ainsi que la Ville de Coaticook ont besoin de sauveteurs pour l'été;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts ainsi que la chef sauveteur ont retenus les sauveteurs nommés ici-bas;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'engager des sauveteurs suivants pour la saison estivale 2015 selon des conditions de travail proposées par le comité sports-loisirs tel qu'il est décrit dans leur compte rendu du 28 mai 2014, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante :

- Youri Cardyn
- Audrey Arel
- Joanie Arel
- Jonathan Hotte
- Antoine Lebel
- Justin Martineau
- Pierrick Roberge
- Arianne Roberge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Embauche de la coordonnatrice, de la coordonnatrice adjointe, de l'animateur en chef ainsi que des animateurs des Loisirs d'été de la Ville de Coaticook pour la saison estivale 2015

15-05-32996

Embauche de la
coordonnatrice, de la
coordonnatrice adjointe,
de l'animateur en chef
ainsi que des
animateurs des Loisirs
d'été

RÉSOLUTION 15-05-32996

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook aura besoin d'employés pour les Loisirs d'été de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que l'agente de développement en loisir de la MRC de Coaticook Marie-Michèle Walker ainsi que les conseillers Guylaine Blouin et Simon Madore ont retenus les personnes nommés ici-bas;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'engager la coordonnatrice, de la coordonnatrice adjointe et de l'animateur en chef des Loisirs d'été de la Ville de Coaticook pour la saison estivale 2015 selon des conditions de travail proposées par le comité sports-loisirs :

- Coordonnatrice : Émilie Lanctôt
- Coordonnatrice adjointe : Marie-Ève Pariseau
- Animateur en chef : Francis Dupuis

- Animateurs :
Victoria Dubé
Dominique Dupuis
Danick Martineau
Audrey Pelletier
Andrea Philibert
Antony Veilleux
Brigitte Cormier
Carl Thibodeau
Martin Landry
Éloïse Clark
Karelle Perron
Érika Pelletier
Kassandra Rodger
Mélodie Nadon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7 Établissement du montant supplémentaire des inscriptions des enfants aux activités de loisirs des municipalités parties à l'entente inter-municipale de loisirs

15-05-32997

Établissement du
montant supplémentaire
des inscriptions des
enfants aux activités de
loisirs des municipalités
parties à l'entente inter-
municipale de loisirs

RÉSOLUTION 15-05-32997

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook accepte pour la période estivale 2015 les inscriptions des enfants aux activités de loisirs des municipalités parties à l'entente inter-municipale de loisirs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter un montant au montant de base à titre de surprime pour les familles ne résident pas dans la ville de Coaticook mais dont les municipalités sont parties à l'entente;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité sport-loisir d'accepter les inscriptions des enfants aux activités de loisirs des municipalités parties à l'entente inter-municipale de loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter les inscriptions des enfants aux activités de loisirs des municipalités parties à l'entente inter-municipale de loisirs et de déterminer qu'un montant de 210 \$ sera ajouté au montant de base pour chaque enfant pour la période estivale 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.8 Entente entre la Ville de Coaticook et les municipalités de St-Herménégilde et East Hereford concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et de plage avec différentes municipalités environnantes afin de pouvoir offrir à toutes ces populations, des plans d'eau rafraîchissants, durant la période estivale et autorisation de signature.

15-05-32998

Entente entre la Ville de Coaticook et les municipalités de St-Herménégilde et East Hereford concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et de plage

RÉSOLUTION 15-05-32998

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire partager les services de sauveteurs de piscine et de plage avec différentes municipalités environnantes afin de pouvoir offrir à toutes ces populations, des plans d'eau rafraîchissants, durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Herménégilde et d'East Hereford, ont manifesté l'intérêt à profiter de ces services, considérant que les salaires seront uniformisés et que nous pourrions partager les coûts d'entraînement et d'habillement des sauveteurs;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des obligations et responsabilités de chacun par le biais d'une entente écrite;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de signer l'entente avec les municipalités St-Herménégilde et East Hereford concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et de plage avec différentes municipalités environnantes afin de pouvoir offrir à toutes ces populations, des plans d'eau rafraîchissants, durant la période estivale et de désigner monsieur Jean-Yves Roy à titre de responsable et de signataire pour la Ville de Coaticook pour ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.9 Entente entre la Ville de Coaticook et le Parc de la gorge de Coaticook concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et autorisation de signature

15-05-32999

Entente entre la Ville de Coaticook et le Parc de la gorge de Coaticook concernant le partage des services de sauveteurs de piscine

RÉSOLUTION 15-05-32999

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire partager les services de sauveteurs de piscine avec le Parc de la gorge de Coaticook;

CONSIDÉRANT que les salaires seront uniformisés et que nous pourrions partager les coûts d'entraînement et d'habillement des sauveteurs;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des obligations et responsabilités de chacun par le biais d'une entente écrite;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de signer l'entente avec le Parc de la gorge de Coaticook concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et de désigner monsieur Jean-Yves Roy à titre de responsable et de signataire pour la Ville de Coaticook pour ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

12.1 Collecte des matières recyclables au niveau rural – retrait de la Ville de Coaticook de l'entente intermunicipale avec la MRC de Coaticook

15-05-33000
Collecte des matières
recyclables au niveau
rural

RÉSOLUTION 15-05-33000

CONSIDÉRANT que les municipalités rurales de la MRC de Coaticook se sont prévaluées, en mai 1998, des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi des cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-17.1) pour conclure une entente portant sur la gestion de la collecte sélective sur le territoire de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook fut alors habilité à faire l'enlèvement, le transport et le dépôt définitif des matières recyclables résidentielles, institutionnelles, commerciales et industrielles pour les municipalités suivantes :

- Canton de Barford ;
- Canton de Barnston ;
- Barnston-Ouest ;
- Compton ;
- Compton-Station ;
- Dixville ;
- East Hereford ;
- Martinville ;
- Saint-Herménégilde ;
- Saint-Malo ;
- Saint-Venant-de-Paquette ;
- Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;
- Stanstead-Est ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire de retirer de l'entente intermunicipale pour la collecte des matières recyclables pour le secteur rural;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit qu'une municipalité partie à l'entente peut se retirer par l'envoi d'un avis écrit d'au moins six (6) mois avant la fin ou renouvellement de l'entente et ce conformément à l'article 11.2 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU:

- De transmettre à la MRC De Coaticook, un avis écrit ayant pour but de signifier le retrait de la Ville de Coaticook de l'entente portant sur la collecte sélective sur le territoire de la municipalité régionale de comté pour la collecte des matières recyclables pour le secteur rural; ET
- De signifier à Services Matrec inc. qu'il devra procéder à la collecte des matières recyclables pour le secteur rural dès janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Réquisition au montant de 21 164,94 \$ taxes incluses pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux

15-05-33001

Réquisition pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux

RÉSOLUTION 15-05-33001

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux relatifs aux travaux de réfection de la rue McAuley;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux offres de services, mais a retenu la plus basse soit celle de la compagnie LVM au montant total de 21 164,94 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de services de LVM;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de mandater la firme LVM pour effectuer les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux relatifs aux travaux de réfection de la rue McAuley, le tout conformément à leur offre de services datée du 5 mai 2015, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 22-901-74-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Réquisition au montant de 19 643,48 \$ taxes incluses pour le remplacement des clapets de retenue au poste Dionne

15-05-33002

Réquisition pour le remplacement des clapets de retenue au poste Dionne

RÉSOLUTION 15-05-33002

CONSIDÉRANT qu'il faut remplacer les clapets de retenue au poste Dionne;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux offres de services, mais a retenu la plus basse soit celle de la compagnie Pompex au montant total de 19 643,48 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de services de Pompex;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition au montant de 19 643,48 \$ taxes incluses, pour le remplacement des clapets de retenue au poste Dionne par l'entreprise Pompex, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Réquisition au montant de 14 885,69 \$ taxes incluses pour le déplacement du réseau Vidéotron sur nos poteaux dans le cadre du règlement numéro 29-179 (2014)

15-05-33003
Réquisition pour le
déplacement du réseau
Vidéotron sur nos
poteaux

RÉSOLUTION 15-05-33003

CONSIDÉRANT que dans le cadre du règlement numéro 29-179 (2014) pour la reconstruction du ruisseau Pratt, il y a lieu de déplacer le réseau Vidéotron sur nos poteaux;

CONSIDÉRANT que le chef de division d'Hydro-Coaticook présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de l'entreprise Vidéotron au montant de 14 885,69 \$ taxes incluses, pour le déplacement du réseau sur nos poteaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division d'Hydro-Coaticook concernant l'offre de services de Vidéotron;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la réquisition au montant de 14 885,69 \$ taxes incluses, pour le déplacement du réseau Vidéotron sur nos poteaux dans le cadre du règlement numéro 29-179 (2014) par l'entreprise Vidéotron, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 22-901-79-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 Réquisition au montant de 11 245,21 \$ taxes incluses pour le déplacement du réseau Bell sur nos poteaux dans le cadre du règlement numéro 29-179 (2014)

15-05-33004
Réquisition pour le
déplacement du réseau
Bell sur nos poteaux

RÉSOLUTION 15-05-33004

CONSIDÉRANT que dans le cadre du règlement numéro 29-179 (2014) pour la reconstruction du ruisseau Pratt, il y a lieu de déplacer le réseau Bell sur nos poteaux;

CONSIDÉRANT que le chef de division d'Hydro-Coaticook présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de l'entreprise Vidéotron au montant de 11 245,21 \$ taxes incluses, pour le déplacement du réseau sur nos poteaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division d'Hydro-Coaticook concernant l'offre de services de Bell;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition au montant de 11 245,21 \$ taxes incluses, pour le déplacement du réseau Bell sur nos poteaux dans le cadre du règlement numéro 29-179 (2014) par l'entreprise Bell, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 22-901-79-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat et l'installation de modules de jeux au parc Couillard soit celle de la compagnie Équipements Récréatifs Jambette inc. au montant de 28 846 \$ taxes en sus

15-05-33005
Acceptation de la plus
basse soumission
conforme pour l'achat et
l'installation de modules
de jeux au parc
Couillard

RÉSOLUTION 15-05-33005

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites a été fait pour l'achat et l'installation de modules de jeux au parc Couillard;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 7 mai 2015 à 11h à l'hôtel de Ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Équipements Récréatifs Jambette inc.	28 846 \$
Les Industries Simexco inc.	34 300 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'achat et l'installation de modules de jeux au parc Couillard, soit celle de la compagnie Équipements Récréatifs Jambette inc. au montant de 28 846 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12.7 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réhabilitation du barrage Corticelli - remplacement de la vanne de fond, soit celle de la compagnie Cimota inc. au montant de 65 997 \$ taxes en sus

15-05-33006

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réhabilitation du barrage Corticelli - remplacement de la vanne de fond

RÉSOLUTION 15-05-33006

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites a été fait pour la réhabilitation du barrage Corticelli - remplacement de la vanne de fond ;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 30 avril 2015, à 13 h 30 aux à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue, soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Cimota inc.	65 997 \$

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook recommande d'octroyer ledit contrat;

CONSIDÉRANT que l'octroi dudit contrat est conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être émis avant de procéder auxdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la réhabilitation du barrage Corticelli - remplacement de la vanne de fond, soit celle de la compagnie Cimota inc. au montant de 65 997 \$ taxes en sus et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 22-901-58-725 et ce conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être émis avant de procéder auxdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12.8 Bail entre la Ville de Coaticook et Kayak du Mont Pinnacle enr. pour la location d'embarcations à la plage du lac Lyster et autorisation de signature

15-05-33007

Bail entre la Ville de Coaticook et Kayak du Mont Pinnacle enr.

RÉSOLUTION 15-05-33007

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite promouvoir les activités récréatives sur le lac Lyster et qu'une des façons d'encourager ces activités est de permettre la location d'embarcations près de la plage municipale au lac Lyster;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU:

- De renouveler le bail entre la Ville de Coaticook et Kayak du Mont Pinnacle enr. pour la location d'embarcation situés à la plage du lac Lyster pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016 entre la Ville de Coaticook, Pinnacle Holdings inc. et Monsieur François-Xavier Nadon, faisant affaire sous la raison sociale de Kayak du Mont Pinnacle enr.; ET
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le bail à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.9 Entente avec monsieur Marc Nadon pour la gestion du poste de lavage des embarcations nautiques et autorisation de signature

15-05-33008

Entente pour la gestion du poste de lavage des embarcations nautiques

RÉSOLUTION 15-05-33008

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement concernant les nuisances numéro 12-5 RM450 (2003) et ses amendements, des dispositions sont prévues afin de contrer l'infestation de moules zébrées et autres organismes nuisibles au lac Lyster;

CONSIDÉRANT que l'article 67 du règlement n° 12-5 RM450 prévoit que le conseil peut mandater un responsable du poste de lavage, chargé d'en faire la gestion, de voir à l'application du règlement concernant les moules zébrées et habilité à émettre des certificats d'usager et de lavage;

CONSIDÉRANT que M. Marc Nadon s'est montré intéressé à un contrat de service à titre de responsable du poste de lavage au lac Lyster pour une durée d'une année;

CONSIDÉRANT que cette entente sera reconduite automatiquement à chaque année sauf si l'une des parties signifie à l'autre un préavis de un (1) mois avant l'arrivée du terme pour l'informer de la non reconduction;

CONSIDÉRANT qu'également, les articles 67 et 69 du règlement numéro 12-5 RM450 prévoient que les tarifs, pour l'obtention d'un certificat d'usager et celui pour le service de lavage d'embarcations, doivent être déterminés par résolution lors d'une séance du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU:

- De signer un contrat de service pour la responsabilité du poste de lavage au lac Lyster avec monsieur Marc Nadon pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016, renouvelable automatiquement à chaque année sauf si l'une des parties signifie à l'autre un préavis de un (1) mois avant l'arrivée du terme pour l'informer de la non reconduction;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le bail à cet effet;
- De fixer à 15 \$ le coût du certificat d'usager, plus 1 \$ pour chacune des embarcations additionnelles, à la station de lavage du Lac Lyster pour les résidents riverains situés à l'intérieur du périmètre, tel que montré au plan annexé au règlement 12-5 RM450, et à 150 \$ par année pour les autres usagers; ET
- ET de fixer le coût pour le lavage à l'unité pour ceux ne possédant pas de certificat d'usager à 25 \$ pour les embarcations à moteur et à 10 \$ pour les embarcations sans moteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.0 COMMUNAUTAIRE

- 14.1 Renouvellement du mandat de Mme Jocelyne Gagnon pour les années 2014, 2015 et 2016 à titre de représentante de la Ville de Coaticook (municipalité mandataire) sur le comité d'admission d'Acti-Bus pour agir à titre « d'officier délégué à l'admission »

15-05-33009

Renouvellement du mandat pour les années 2014, 2015 et 2016 à titre de représentante de la Ville de Coaticook (municipalité mandataire) sur le comité d'admission d'Acti-Bus pour agir à titre « d'officier délégué à l'admission »

RÉSOLUTION 15-05-33009

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de renouveler, dans le cadre de la politique d'admissibilité au transport adapté élaborée par le ministère des Transports du Québec et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, le mandat de Mme Jocelyne Gagnon pour les années 2014, 2015 et 2016 à titre de représentante de la Ville de Coaticook (municipalité mandataire) sur le comité d'admission d'Acti-Bus pour agir à titre « d'officier délégué à l'admission »;

QUE Mme Jocelyne Gagnon pourra, à titre d'officier délégué à l'admission, entre chaque réunion du comité d'admission et lorsque le dossier du requérant sera complet (formulaires dûment remplis et toutes attestations requises annexées à la demande), accorder au requérant une pré-admission et enregistrer la demande pour examen par le comité. Cette pré-admission prendra fin le jour où le comité d'admission aura rendu sa décision quant à l'admissibilité du requérant. Le substitut de Mme Gagnon sera nommé à une date ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 15.1 Appui – Proposition ministérielle de regroupement des Commissions scolaires en Estrie

15-05-33010

Appui – Proposition ministérielle de regroupement des Commissions scolaires en Estrie

RÉSOLUTION 15-05-33010

CONSIDÉRANT la proposition de regroupement des territoires des trois commissions scolaires francophones de l'Estrie déposée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 20 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que la proposition prévoit la création d'une seule commission scolaire francophone en Estrie pour le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT que cette proposition de fusion a été annoncée sans consultation des parties concernées;

CONSIDÉRANT que la proposition de fusion pour l'Estrie évoque de grandes préoccupations soit :

- l'étendue du territoire regroupé (10 195 km²);
- le nombre de MRC couvertes (7);
- le grand nombre d'élèves (plus de 36 000);
- le grand nombre d'établissements (plus de 120);
- la diversité des réalités des milieux regroupés (milieux ruraux et urbains);
- la difficulté de représentation des parents auprès des instances de consultation.

CONSIDÉRANT qu'il est important que le centre des décisions prises par les commissions scolaires, qui sont des gouvernements locaux autonomes, demeure près des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que les commissions scolaires puissent continuer d'exercer la partie de leur mission qui consiste à contribuer au développement socioéconomique de leur milieu;

CONSIDÉRANT que cette proposition de fusion ne doit pas se réaliser au détriment des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT la demande d'appui, formulée par la Commission scolaire des Hauts-Cantons;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- D'appuyer la contreproposition soumise par la Commission scolaire des Hauts-Cantons au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, contenant un nouveau scénario de réorganisation pour les commissions scolaires francophones de l'Estrie, prévoyant une fusion des commissions scolaires des Hauts-Cantons et des Sommets, de même que le maintien de l'organisation actuelle pour la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke; ET
- D'appuyer les démarches de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, ayant pour but de préserver la représentativité des milieux ruraux auprès du réseau scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Promesse d'achat du lot 3 310 902 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook en faveur de la Ville par 2754-8007 Québec Inc. et autorisation de signature

15-05-33011
Promesse d'achat du lot
3 310 902 du cadastre
du Québec

RÉSOLUTION 15-05-33011

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat est intervenue entre la Ville de Coaticook et 2754-8007 Québec Inc. concernant un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 3 310 902 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 108,4 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que l'acquisition par la Ville du lot a pour objet de permettre l'installation d'un feu de circulation au coin des rues Chesley et Child;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- De signer une promesse d'achat concernant le lot 3 310 902 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, permettant l'installation d'un feu de circulation au coin des rues Chesley et Child, selon les conditions de la promesse annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin;
- De mandater l'arpenteur-géomètre Daniel Parent pour procéder à la

numérotation du nouveau lot et décrire les servitudes qui sont reliée à la future transaction; et

- De mandater le notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte d'achat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Promesse d'achat du lot 3 310 866 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook en faveur de la Ville par la Coop funéraire de Coaticook et autorisation de signature

15-05-33012
Promesse d'achat du lot
3 310 866 du cadastre
du Québec

RÉSOLUTION 15-05-33012

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat est intervenue entre la Ville de Coaticook et Coop funéraire de Coaticook concernant un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 3 310 866 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 20,5 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition par la Ville du lot a pour objet de permettre l'installation d'un feu de circulation au coin des rues Chesley et Child;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- De signer une promesse d'achat du lot 3 310 866 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, permettant l'installation d'un feu de circulation au coin des rues Chesley et Child, selon les conditions de la promesse annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin;
- De mandater l'arpenteur-géomètre Daniel Parent pour procéder à la numérotation du nouveau lot et décrire les servitudes qui sont reliée à la future transaction; et
- De mandater le notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte d'achat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 Promesse d'achat du lot 3 310 868 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook en faveur de la Ville par Vrac Nature (2003) et autorisation de signature

15-05-33013
Promesse d'achat du lot
3 310 868 du cadastre
du Québec

RÉSOLUTION 15-05-33013

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat est intervenue entre la Ville de Coaticook et Vrac Nature (2003) concernant un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 3 310 868 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 12,3 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition par la Ville du lot a pour objet de permettre l'installation d'un feu de circulation au coin des rues Chesley et Child;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

- De signer une promesse d'achat du lot 3 310 868 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, permettant l'installation d'un feu de circulation au coin des rues Chesley et Child, selon les conditions de la promesse annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin;
- De mandater l'arpenteur-géomètre Daniel Parent pour procéder à la numérotation du nouveau lot et décrire les servitudes qui sont reliée à la future transaction; et
- De mandater le notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte d'achat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5 Promesse d'achat du lot 5 402 745 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook en faveur de la Ville par le Syndicat de la Copropriété des galeries des cantons et autorisation de signature

15-05-33014
Promesse d'achat du lot
5 402 745 du cadastre
du Québec

RÉSOLUTION 15-05-33014

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat est intervenue entre la Ville de Coaticook et Syndicat de la Copropriété des galeries des cantons concernant un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 5 402 745 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 243,2 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition par la Ville du lot a pour objet de permettre l'installation d'un feu de circulation au coin des rues Chesley et Child;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU :

- De signer une promesse d'achat du lot 5 402 745 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, permettant l'installation d'un feu de circulation au coin des rues Chesley et Child, selon les conditions de la promesse annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin;
- De mandater l'arpenteur-géomètre Daniel Parent pour procéder à la numérotation du nouveau lot et décrire les servitudes qui sont reliée à la future transaction; et
- De mandater le notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte d'achat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6 Contrat de licence d'utilisation de logiciel "Conseil sans papier" entre ICO Technologies inc. et la Ville de Coaticook et autorisation de signature

15-05-33015
Contrat de licence
d'utilisation de logiciel
"Conseil sans papier"

RÉSOLUTION 15-05-33015

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est passé depuis quelques années à l'ère "Conseil sans papier";

CONSIDÉRANT que le fournisseur du logiciel ne pourra garantir sa solution à la fin août 2015;

COSIDÉRANT que la Ville de Coaticook estime que de procéder de façon numérique permet une grande économie de temps pour les employés;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que conformément à la Politique contractuelle de la Ville de Coaticook, toute dépense entre 10 000 \$ et 24 999 \$ devra dorénavant être soumise à deux fournisseurs, preuve à l'appui;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres de services, soit celle de ICO technologies pour un montant de 9 064 \$ plus taxes applicables et celle de PG Solutions pour un montant de 11 052 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la greffière, soit celle de recommander l'offre de la compagnie ICO technologies au montant de 9 064 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la solution retenue permet une gestion simple et efficace des réunions des conseils et des comités;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour l'achat du logiciel "Conseil sans papier" de ICO technologies au montant de 9 064 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense a même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement numéro 6-20 (2015) intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme abrogeant et remplaçant les règlements numéros 6-20-1 (2003), 6-20-1 (2008) et 6-20-1 (2011) »

15-05-33016
Adoption du règlement
numéro 6-20 (2015)

RÉSOLUTION 15-05-33016

CONSIDÉRANT qu'en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT qu'il existe dans la municipalité un comité consultatif d'urbanisme légalement constitué conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de nouveaux règlements d'urbanisme, il y a lieu de remplacer les dispositions des règlements antérieurs ayant trait aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à une refonte de ses règlements concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 avril 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet règlement a été remise aux membres du conseil, conformément au délai prescrit par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-20 (2015) intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme abrogeant et remplaçant les règlements numéros 6-20-1 (2003), 6-20-1 (2008) et 6-20-1 (2011) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement d'emprunt 29-183 (2015) pour l'achat d'une surfaceuse à glace

15-05-33017
Dépôt du certificat
attestant l'approbation
du règlement d'emprunt
29-183 (2015)

RÉSOLUTION 15-05-33017

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement d'emprunt, la greffière dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement d'emprunt 29-183 (2015), il y a eu tenue d'un registre le 11 mai 2015;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant des procédures d'enregistrement fut préparé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement tenues le 11 mai 2015 concernant le règlement d'emprunt 29-183 (2015) pour l'achat d'une surfaceuse à glace;

DE constater que sur une possibilité de 7006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 1 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire, et qu'en conséquence, le règlement d'emprunt 29-183 (2015) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement d'emprunt 29-181 (2015) pour le bouclage du réseau d'eau potable de la rue Court

15-05-33018
Dépôt du certificat
attestant l'approbation
du règlement d'emprunt
29-181 (2015)

RÉSOLUTION 15-05-33018

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement d'emprunt, la greffière dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement d'emprunt 29-181 (2015), il y a eu tenue d'un registre le 11 mai 2015;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant des procédures d'enregistrement fut préparé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement tenues le 11 mai 2015 concernant le règlement d'emprunt 29-181 (2015) pour le bouclage du réseau d'eau potable de la rue Court;

DE constater que sur une possibilité de 7006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire, et qu'en conséquence, le règlement d'emprunt 29-176 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement d'emprunt 29-182 (2015) pour l'implantation d'un feu de circulation à l'intersection des rues Chesley et Child

15-05-33019
Dépôt du certificat
attestant l'approbation
du règlement d'emprunt
29-182 (2015)

RÉSOLUTION 15-05-33019

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement d'emprunt, la greffière dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement d'emprunt 29-182 (2015), il y a eu tenue d'un registre le 11 mai 2015;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant des procédures d'enregistrement fut préparé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement tenues le 11 mai 2015 concernant le règlement d'emprunt 29-182 (2015) pour l'implantation d'un feu de circulation à l'intersection des rues Chesley et Child;

DE constater que sur une possibilité de 7006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 1 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue

d'un scrutin référendaire, et qu'en conséquence, le règlement d'emprunt 29-182 (2015) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Assemblée
publique

- 16.5 Assemblée de consultation publique du règlement numéro 6-A-6 (2015) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 6-A (2002) afin d'y inclure un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central »

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du projet de règlement numéro 6-A-6 (2015).

Le règlement constituant le plan d'urbanisme est modifié par l'ajout, en annexe, du document intitulé : « Programme particulier d'urbanisme (PPU) secteur « central » de la Ville de Coaticook ». Le programme particulier d'urbanisme permet de mettre en place une planification plus détaillée du secteur concerné et d'assurer ainsi une concertation des interventions des différents acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter le règlement numéro 6-A-6 (2015), mais aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est soulevé.

L'assemblée publique de consultation est levée

- 16.6 Adoption du règlement numéro 6-A-6 (2015) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 6-A (2002) afin d'y inclure un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central »

15-05-33020
Adoption du règlement
numéro 6-A-6 (2015)

RÉSOLUTION 15-05-33020

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la ville entend se prévaloir des pouvoirs contenus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de se doter d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central, constitué du centre-ville et d'une partie du territoire municipal située au nord-est de celui-ci;

CONSIDÉRANT que l'adoption du programme particulier d'urbanisme permet de mettre en place une planification plus détaillée du secteur concerné et d'assurer ainsi une concertation des interventions des différents acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 avril 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 11 mai 2015, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-A-6 (2015) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 6-A (2002) afin d'y inclure un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS MOTION

16.7 Avis de motion du règlement 12-5 RM 330 (2015) règlement abrogeant et remplaçant le 12-5 RM330 (2014) et autres amendements relatif au stationnement et demande de dispense de lecture

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM330 (2015)

La conseillère Sylviane Ferland donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM330 (2015), règlement abrogeant le règlement numéro 12-5 RM330 (2014).

L'objet de ce règlement est d'abroger et de remplacer le règlement 12-5 RM330 (2014) et autres amendements afin d'ajouter des interdictions de stationnement.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement 12-5 RM330 (2015), une copie du règlement sera remise à tous les membres du conseil qui sont tous présents.

AVIS MOTION

16.8 Avis de motion du règlement 12-5 RM 410 (2015) Règlement abrogeant et remplaçant les règlements 12-5 RM410 et 12-5 RM410-1 concernant les animaux et demande de dispense de lecture

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM410 (2015)

La conseillère Sylviane Ferland donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM410 (2015) intitulé « Règlement abrogeant et remplaçant les règlements 12-5 RM410 et 12-5RM410-1 concernant les animaux ».

L'objet de ce règlement est d'abroger et de remplacer le règlement 12-5 RM410 et 12-5RM410-1 concernant les animaux afin de permettre la notion de chien dangereux.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement 12-5 RM410 (2015), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17.1 Octroi d'une aide financière de 3 000 \$ au club de baseball junior Élite de Coaticook

15-05-33021
Aide financière

RÉSOLUTION 15-05-33021

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Club de baseball Junior Élite de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que le Club de baseball Junior Élite sera l'hôte de plusieurs événements cette année;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 3 000 \$ au Club de baseball Junior Élite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 Réquisition au montant de 18 260,73 \$ taxes incluses pour l'achat de pièces pour le remplacement du transformateur au poste McDuffee

15-05-33022
Réquisition

RÉSOLUTION 15-05-33022

CONSIDÉRANT que dans le cadre du règlement numéro 29-177 (2014) afin de pouvoir procéder à l'achat d'un transformateur pour le poste McDuffee;

CONSIDÉRANT que le chef de division d'Hydro-Coaticook présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux offres de services, mais a retenu la plus basse soit celle de la compagnie Westburne Sherbrooke au montant total de 18 260,73 \$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division d'Hydro-Coaticook concernant l'offre de services de Vidéotron;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la réquisition au montant de 18 260,73 \$ taxes incluses, pour l'achat de pièces pour le remplacement du transformateur au poste McDuffee dans le cadre du règlement numéro 29-177 (2014) par la compagnie Westburne Sherbrooke, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 22-901-77-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3 Acceptation de l'offre de services de Moment Factory pour l'animation au centre-ville pour un montant de 180 000 \$ plus les taxes

15-05-33023
Offres de services

RÉSOLUTION 15-05-33023

CONSIDÉRANT que lors de la période estivale 20104, le parc de la Gorge de Coaticook a engagé Moment Factory pour la création d'une activité ludique afin de créer une attraction touristique audit parc;

CONSIDÉRANT que le succès de ce projet fut grandiose et qu'il a été décrit sur la scène régionale, nationale et même mondiale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite faire profiter de cet engouement à toute sa population dont les commerçants au centre-ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Moment Factory pour animer le centre-ville et ainsi créer une atmosphère propice au tourisme;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, ne sont pas assujettis aux règles d'adjudication les contrats de fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel (573.3 al.1 (4) LCV);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de Moment Factory visant à créer un événement afin d'animer le centre-ville d'un montant de 180 000 \$ de Moment Factory en date du 11 mai 2015, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4 Affectation du montant de 937 837 \$ conformément à la Politique des règles en matière de gestion de la dette

15-05-33024
Affectation

RÉSOLUTION 15-05-33024

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'une politique en matière de gestion de la dette établissant des règles afin de fournir un cadre de référence officiel pour l'utilisation du financement externe et interne par la Ville;

CONSIDÉRANT que ce cadre de référence comprend des indicateurs cibles du niveau d'endettement, de l'utilisation du fonds de roulement et de l'accumulation d'excédents de fonctionnements;

CONSIDÉRANT que cette politique permettra notamment de :

- Fixer les limites raisonnables d'endettement et de service de dette et orienter les pratiques entourant les activités de financement pour favoriser une gestion financière saine;
- Optimiser l'utilisation des ressources financières tout en respectant le principe d'équité intergénérationnelle;
- Conserver une flexibilité financière et contrôler les risques;
- Conserver une capacité d'assumer les dépenses d'immobilisation récurrentes à même les revenus généraux;
- Maintenir la capacité de la Ville d'offrir des services de qualité à ses citoyens; et
- Maintenir une fiscalité attractive et avantageusement concurrentielle.

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a un montant de 937 837 \$ de l'excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 2014 et que ladite politique prévoit comment utiliser les excédents de fonctionnements, soit de la manière suivante :

1. 25 % des excédents de fonctionnements seront affectés à augmenter le capital autorisé du fonds de roulement, et ce, jusqu'à l'atteinte de la limite légale;
2. 25 % (ou 33 ^{1/3} % si la limite légale du point 1 est atteinte) des excédents de fonctionnements ne seront pas affectés afin de maintenir un surplus libre;
3. 25 % (ou 33 ^{1/3} % si la limite légale du point 1 est atteinte ou 50 % si la cible du surplus accumulé libre est atteinte en plus de la limite légale du point 1) des excédents de fonctionnements seront affectés au remboursement anticipé de la dette à long terme;
4. 25 % (ou 33 ^{1/3} % si la limite légale du point 1 est atteinte ou 50 % si la cible du surplus accumulé libre est atteinte en plus de la limite légale du point 1) des excédents de fonctionnements seront affectés à la création ou à l'augmentation d'un excédent réservé déterminé par le conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- D'affectés 25 %, soit la somme de 234 460 \$ de l'excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 2014 afin d'augmenter le capital autorisé du fonds de roulement afin que celui-ci passe de 3 000 000 \$ autorisés à 3 234 460 \$;
- D'affectés 25 %, soit la somme de 234 460 \$ de l'excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 2014 dans le surplus libres et de le faire passer de 1 470 420 à 1 707 880;
- D'affectés 25 %, soit la somme de 234 460 \$ de l'excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 2014 à appliquer à un excédent de fonctionnements affectés dédié au remboursement anticipé de la dette à long terme venant à échéance; ET
- D'affectés 25 %, soit la somme de 234 460 \$ de l'excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 2014 affectés à la création d'un excédent réservé à un projet à déterminer par le conseil municipal ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

19.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Numéro
et sujet de la résolution

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15-05-33025
Clôture de la séance

RÉSOLUTION 15-05-33025

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière